

23

FONDATION FOCH

RAPPORT ANNUEL

FONDATION
FOCH





Sommaire

Le mot du Président	04
L'Hôpital Foch	05
La Fondation Foch	07
Collecte de fonds : Les temps forts 2023	08
Chiffres clés de la collecte en 2023	09
Les projets financés et soutenus en 2023	10
Gouvernance	12
Le mot du Trésorier	13
Comptes annuels 2023	
- Bilan simplifié	14 - 15
- Compte de résultat	16 - 17
- Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER)	18 - 19
- Compte de Résultat annuel Par Origine et par Destination (Crod)	20
Note relative aux réserves figurant au bilan de la Fondation	21
Lettre de certification des comptes	23

MOT DU PRÉSIDENT



**Jean-Louis
Bühl**

Président de la
Fondation Foch

Chers amis de la Fondation,

Fidèles aux valeurs de confiance et de transparence qui sont chères à notre Fondation, ce rapport d'activité rend compte de l'essentiel de ses actions réalisées en 2023, grâce à la générosité de tous ceux qui la soutiennent par leurs legs, leurs dons et leur mécénat.

Ce soutien, reflété par les résultats financiers validés par notre commissaire aux comptes, a permis à la Fondation de contribuer à un niveau historiquement élevé aux investissements de l'Hôpital, dans une conjoncture budgétaire particulièrement délicate pour l'ensemble du monde hospitalier.

Fidèle à la volonté des fondateurs d'accueillir les patients selon les meilleurs standards d'hospitalité et de confort, et d'offrir aux médecins et aux soignants les installations les plus fonctionnelles possibles, l'Hôpital a pu poursuivre ses rénovations et réinstallations de services.

Création d'un bloc ambulatoire innovant, permettant au patient de rester à l'Hôpital le minimum de temps et favorisant un retour à domicile rapide ; regroupement de l'oncologie médicale et en particulier de l'hospitalisation de jour ; création de salles de repos pour les soignants ; rénovation du service psychiatrie ; à travers ces

travaux, l'Hôpital adapte constamment son accueil et son offre de soins, témoignent de son dynamisme et de la culture d'excellence qui font sa réputation.

Dans l'étroit îlot urbain occupé par l'Hôpital, la Fondation a pu également acquérir une maison qui est notamment destinée à l'accueil de médecins de garde.

Ce rapport montre également combien la générosité publique constitue un encouragement pour tous, administrateurs, membres du Comité de soutien, médecins, soignants, salariés et dirigeants de l'Hôpital et de la Fondation et un précieux témoignage de confiance.

Toute l'équipe de la Fondation, son Directeur, et moi, tenons à vous en remercier.

LA FONDATION FOCH



Créée et reconnue d'utilité publique en 1929, la Fondation a réuni à l'époque des philanthropes privés français et américains dans le but de construire un hôpital en périphérie parisienne. La construction de l'Hôpital Foch a été rendue possible grâce à une levée de fonds français et américains pilotée par Consuelo Balsan, Présidente du « Comité des Dames de la Fondation ».

Fondée avant la création de la Sécurité Sociale, son but était d'assurer à tous les malades, des soins médicaux et chirurgicaux à la pointe des progrès techniques et de leur faire bénéficier des meilleures conditions de confort et d'accueil.

L'Hôpital et la Fondation Foch se nomment ainsi en hommage au Maréchal Foch, décédé l'année de l'inauguration de l'Hôpital. Madame la Maréchale Foch, qui faisait partie du Comité des Dames, incita les fondateurs à donner le nom de son mari à leur œuvre.

La Fondation est propriétaire des bâtiments qu'elle a construits.

Son statut lui donne pour mission de veiller à la pérennité et au développement de l'Hôpital, soit en assurant directement sa gestion, soit en déléguant celle-ci. C'est ce dernier choix qu'elle a effectué en fondant, avec la ville de Suresnes et le département des Hauts de Seine, l'Association Hôpital Foch.

Aujourd'hui, entantqu'ESPIC (Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif), Foch s'inscrit dans le service public hospitalier, assure l'accueil de tous sans distinction et sans reste à charge. La Fondation, fidèle à l'esprit de ses fondateurs, aide l'Hôpital à maintenir son niveau d'exigence médicale et la qualité de son accueil, à acquérir les dernières technologies, à mener des projets de recherche novateurs et ambitieux et à améliorer le cadre de travail pour ses soignants. Elle a à cœur de soutenir l'Hôpital Foch dans sa quête

d'excellence en finançant des projets et matériels n'entrant pas dans le cadre du financement habituel de l'Hôpital.

La Fondation Foch soutient chaque année des travaux de recherche, des projets de rénovation des bâtiments, d'acquisition d'équipements de pointe et finance des bourses d'études qui font de l'Hôpital un lieu d'accueil et de soins optimal pour ses patients.

De la sélection des dossiers au financement des projets retenus, en passant par les campagnes de levées de fonds, la Fondation a pour objectif de contribuer au bien-être du patient tout en accompagnant l'Hôpital dans le développement d'un modèle d'excellence, fondé sur l'exigence et l'innovation.

L'HÔPITAL FOCH



L'Hôpital Foch a été créé par la Fondation et est exploité par l'association qu'elle a fondée avec la ville de Suresnes et le département des Hauts-de-Seine pour l'insérer dans son territoire. C'est un Établissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif (ESPIC).

Ce statut présente pour sa gestion les atouts du secteur privé – indépendance, souplesse, réactivité et capacité d'innovation – sans pour autant dépendre d'une stratégie financière. Les patients y sont accueillis dans les mêmes conditions de tarif que dans les établissements publics.

L'éventuel surplus dégagé est ainsi réinvesti dans la recherche, l'innovation et le développement de nouveaux services pour les patients. Poursuivant une mission d'intérêt collectif, l'Hôpital reçoit les financements du service public pour son activité de soin et, en partie seulement, de son investissement et de sa recherche. L'apport de la Fondation-Hôpital Foch et la générosité des donateurs privés sont ainsi essentiels pour la qualité de son accueil et la poursuite de son développement médical. Ses activités couvrent l'essentiel du champ médical et chirurgical à un haut niveau.

Un établissement de premier plan en Île-de-France

Blocs et Laboratoires

- 14** Salles traditionnelles au bloc central
- 9** Salles d'accouchement
- 5** Salles d'endoscopie
- 4** Salles d'imagerie interventionnelle
- 3** IRM

Imagerie

- 3** Scanners
- 2** Robots chirurgicaux
- 2** Blocs décentralisés (ORL/Ophthalmologie)
- 2** Gamma cameras
- 1** Salle de césarienne

- 1** Laboratoire de biologie médicale
- 1** Service d'anatomopathologie
- 1** Cone Beam (Imagerie Volumétrique)
- 1** Mammographe
- 1** Système de neuro-navigation

ACTIVITÉS

39 299
hospitalisations de -24 h

65 462
séjours
+7,80 %

26 163
hospitalisations complètes

622
lits et places

2 624
salariés

227
étudiants

23 393
interventions chirurgicales

37 744
passages aux urgences

19 389
IRM

2 818 230
examens de biologie médicale

1 229
fécondations In Vitro

458 168
consultations et examens externes

3 499
naissances

76
greffes de rein

14 326
passages aux urgences gynéco

16 568
dossiers d'anatomopathologie traités

60
greffes de poumons

13
greffes de cornée

3
greffes de l'utérus

33 396
scanners

LES TEMPS FORTS DE LA FONDATION EN 2023



Sixième édition du Trophée de Golf de la Fondation

La 6ème édition du Trophée de Golf de la Fondation s'est déroulée le jeudi 18 octobre au sein du prestigieux Paris International Golf Club à Baillet-en-France. L'occasion pour nos donateurs ainsi que les partenaires de l'évènement, de découvrir ce lieu mythique. Une centaine de joueurs, professionnels ou amateurs, se sont réunis afin de soutenir l'Hôpital Foch.

La journée fut ponctuée par les interventions du docteur Erwan Fourn, Infectiologue, et de Florence Van Steenbrugge, Docteur en pharmacie. Tous deux ont présenté lors de la remise des prix, le « Check-Up Center » de la Défense, un lieu innovant offrant la possibilité de réaliser des bilans de santé réalisés par des professionnels de l'Hôpital. La Fondation remercie chaleureusement les entreprises partenaires de l'évènement pour leur soutien, Arkéa Banque Entreprises & Institutionnels, Arkéa Banque Privée, ainsi que PERGAM.



Un concert caritatif au profit de l'Hôpital Foch au Théâtre Jean Vilar de Suresnes

La Fondation Foch a organisé le 31 octobre un concert caritatif au profit de la recherche médicale au sein du Théâtre Jean Vilar de Suresnes, dirigé par Carolyn Ocellli. L'occasion d'accueillir l'Orchestre Français des Jeunes, spécialisé dans les répertoires du XVIIIe siècle, unanimement reconnu pour son rayonnement artistique et son excellence musicale.

Accompagné par son directeur musical Julien Chauvin, l'Orchestre a proposé une programmation de haute volée associant un chef d'œuvre de Beethoven, La Symphonie n°5, à une œuvre plus rare de Haydn, La symphonie concertante pour violon, violoncelle, hautbois et basson.

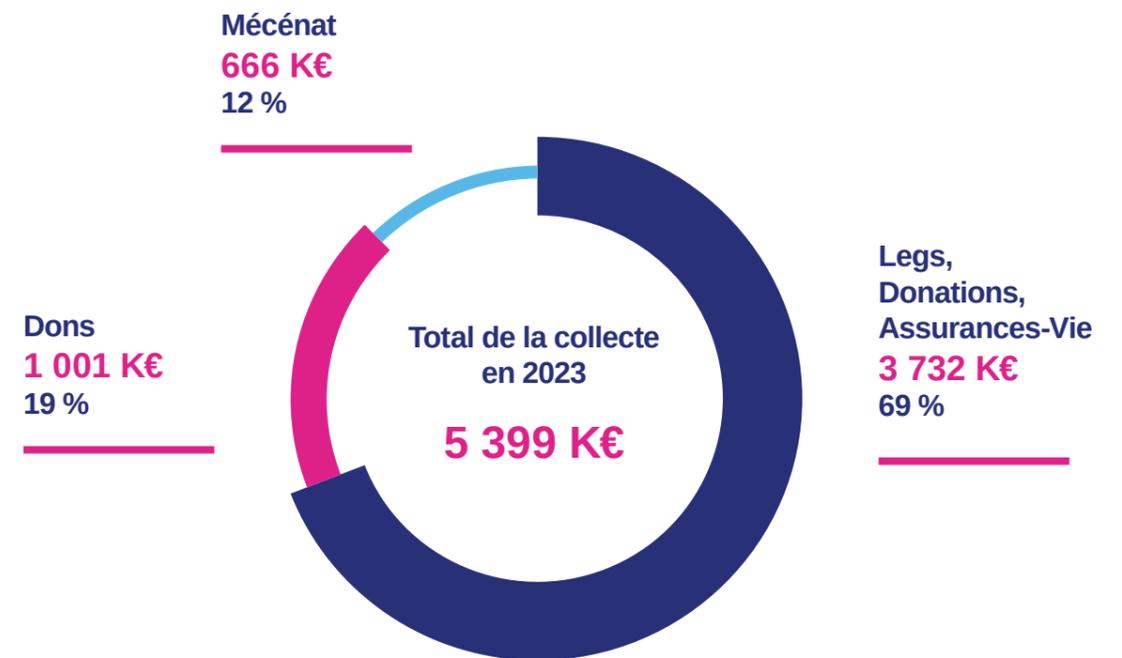


Troisième édition du dîner de gala de la Fondation

Le 16 novembre 2023, la Fondation-Hôpital Foch a organisé son troisième dîner de gala au sein du mythique Studio Harcourt. Lors de cette soirée, donateurs, mécènes, chefs d'entreprises et médecins se sont donnés rendez-vous pour soutenir l'Hôpital Foch. Animé par David Abiker, le dîner fut rythmé par les brillantes interventions du Professeur Stéphane Hans et du Docteur François Mellot, tous deux présents pour évoquer les projets innovants et les avancées majeures de Foch, notamment dans le domaine de l'Intelligence Artificielle et de la robotique.

A également été orchestrée une vente aux enchères d'œuvres d'art et d'expériences originales, animée par le commissaire-priseur Arnaud Oliveux (voyage à bord de l'Orient Express, séjour au château Calon Ségur, photographie de Tony Frank, cours de guitare particulier avec Thomas Dutronc...). La vente de ces dix lots d'exception a permis à la Fondation de collecter des fonds au profit de l'Hôpital. Enfin, le dîner fut ponctué par un concert intimiste et exceptionnel par Thomas Dutronc, parrain de la soirée.

CHIFFRES CLÉS DE LA COLLECTE EN 2023



Les libéralités en 2023

En 2023, les libéralités et assurances-vie en faveur de la Fondation se sont élevées à 3,7 millions d'euros, permettant d'apporter un soutien particulièrement important à l'Hôpital Foch. Pour assurer la promotion des legs auprès du grand public, la Fondation a développé tout au long de l'année une communication ciblée. Une campagne média de promotion des libéralités auprès du grand public a été menée (création d'un spot TV diffusé sur Arte, création d'un spot radio diffusé sur Radio Classique, encarts dans de la presse locale, communication spécifique dans le Magazine des donateurs de la Fondation...).

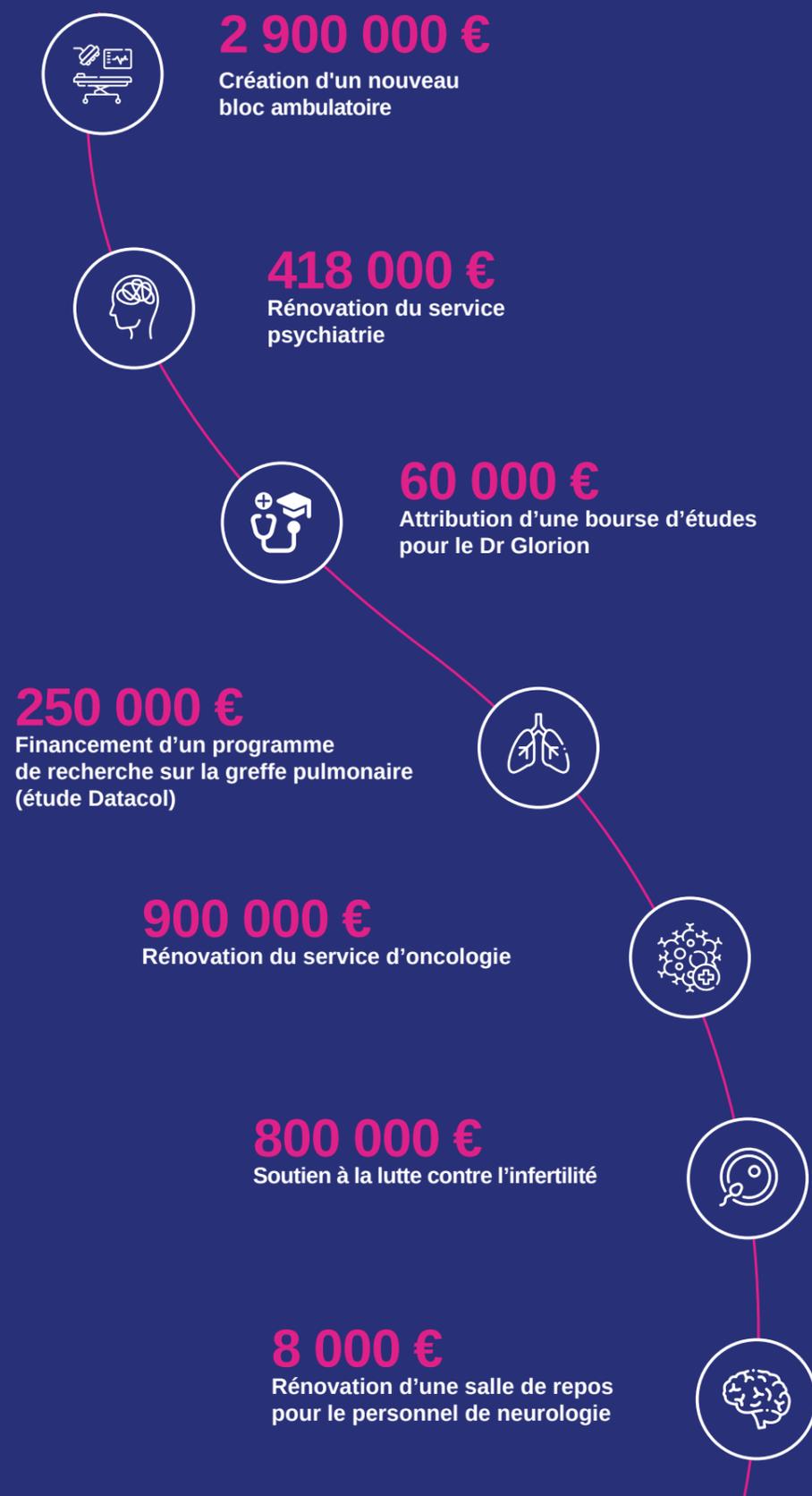
Par leur geste fort, celles et ceux qui nous soutiennent en nous transmettant tout ou partie de leurs biens accompagnent l'Hôpital Foch dans sa quête d'excellence. En désignant la Fondation Foch bénéficiaire d'un legs, d'une donation ou d'une assurance-vie, ils donnent à nos chercheurs et à nos médecins les moyens d'atteindre leur objectif de lutter contre la maladie, et permettent de développer de nouveaux projets.



Une stratégie responsable :

Bénéficiaire du label « Don en Confiance », sans discontinuité depuis 2016, la Fondation a obtenu en mai 2022 le renouvellement de l'agrément pour une durée de 3 ans, jusqu'en mai 2025, considérant qu'elle respecte les principes de la Charte.

PROJETS SOUTENUS EN 2023



Accompagnement du développement de l'Hôpital Foch

Création d'un nouveau service ambulatoire pour une meilleure offre de soin

La Fondation a contribué à financer la création d'un bloc ambulatoire innovant au sein de l'Hôpital en lieu et place de l'ancien bloc opératoire. L'ambulatoire est un mode de prise en charge chirurgicale, qui permet au patient de séjourner à l'Hôpital pour une intervention d'une durée de moins de 12 heures, sans hébergement de nuit. Ce mode de prise en charge permet aux patients de rester à l'hôpital le minimum de temps nécessaire, et représente un bénéfice pour les patients qui sont à leur domicile plus tôt. Les chambres de repos traditionnelles sont remplacées par un système de cocons, un système d'alcôves innovant qui abolit les codes hospitaliers traditionnels pour créer une atmosphère confortable et apaisante pour les patients. Cet espace permettra de recevoir les patients dans les meilleures conditions en leur proposant les dernières innovations en matière d'organisation, d'équipements, de services et d'architecture.



Une année de mobilité au Canada pour le Dr Glorion

Participer à la formation des médecins et du personnel soignant en octroyant des bourses d'études à l'étranger fait partie des missions de la Fondation. Le conseil d'administration de la Fondation a décidé en 2023 d'attribuer une bourse au Dr Matthieu Glorion, chirurgien thoracique au sein de l'Hôpital Foch et doctorant à l'université Paris-Saclay, afin qu'il puisse réaliser une année de mobilité à l'université de Montréal. Cette année lui permettra de participer à l'activité clinique d'un programme nord-américain de transplantation et perfusion pulmonaire ex-vivo de volume important (80 transplantations par an).



Aménagement d'une salle de repos pour le personnel de neurologie

La Fondation est heureuse d'avoir une nouvelle fois reçu le soutien du Lions Club de Rueil-Malmaison, qui a contribué à l'aménagement d'une salle de repos située au sein du service de neurologie. Leur générosité a permis de financer l'intégralité du mobilier de cette salle destinée au personnel soignant, leur permettant de prendre leur temps de pause dans un cadre agréable et convivial.



Regroupement de l'Hôpital de jour en Oncologie

Soucieuse d'apporter aux patients la meilleure prise en charge possible, la Fondation a, avec le concours de ses donateurs apporté son soutien à l'Hôpital Foch pour entreprendre la rénovation du service d'oncologie. Des travaux de regroupement au 2ème étage du bâtiment principal de l'oncologie médicale et l'onco-thorax initiés par l'Hôpital permettront d'améliorer la prise en charge des patients, les conditions de travail des professionnels de santé, ainsi que le développement de la recherche clinique en oncologie. L'organisation sera optimisée grâce à une harmonisation des pratiques thérapeutiques avec une unité de préparation des traitements anticancéreux qui sera installée au sein de l'HDJ regroupé et bénéficiera ainsi à tous. L'amélioration des conditions de travail des professionnels sera également prise en compte grâce à des locaux qui seront rénovés et modernisés.

GOVERNANCE

Conseil d'administration

La Fondation reconnue d'utilité publique, effectue ses différentes missions sous le contrôle de son Conseil d'administration.

Membres du Bureau :

Jean-Louis Bühl
Président
Trésorier-payeur général (h)
Ancien IGAS

Isabelle Knock-Méo
Vice-Présidente
Administratrice civile hors classe
au Ministère de l'Économie

Henri Balsan
Vice-Président
Engie - Directeur Délégué
Ile-de-France et Grand Paris

Pierre Mayeur
Associé chez YCE Partners

Autres Membres :

Cécile de Guillebon
Administrateur indépendant
& senior advisor

Alain de Polignac
Administrateur de l'Association Française
de l'Ordre de Malte, Ingénieur chimiste

Armelle Tilly
Vice-Présidente des solidarités
et des affaires sociales du Conseil
départemental des Hauts-de-Seine

Guillaume Boudy
Maire de Suresnes

Dr Alexandre Rault
Chef de service de Chirurgie
Digestive et Viscérale

Jean-Paul Vermès
Président de l'Hôpital Foch
Président de VMS France
Délégué du Président de la Chambre
de commerce et d'industrie de Paris

Olivier Joël
Fondation des Diaconesses

Hélène Antonini-Castera
Secrétaire Générale
de la Fondation John BOST

Antoine Treuille
Directeur de sociétés
Administrateur de la French
American Foundation

Pascal Gauci
Commissaire du Gouvernement
Secrétaire Général de la préfecture
des Hauts-de-Seine

La Fondation, reconnue d'utilité publique, est dotée d'un statut rénové en 2016 conformément aux prescriptions du Conseil d'État. Son conseil d'administration, qui se réunit 2 à 3 fois par an, est composé d'administrateurs bénévoles représentant les fondateurs, les institutions et collectivités partenaires, notamment de son territoire, et de personnes qualifiées.

Un commissaire du gouvernement (Ministère de l'Intérieur) participe à ces réunions. Le mandat des personnes qualifiées est de 4 ans. Un bureau du

Conseil comprenant le Président, un ou deux Vice-Présidents, un Trésorier et un Secrétaire Général est élu chaque année.

Le Conseil dispose également d'un Comité financier. La Fondation « garante de la pérennité et du développement de l'Hôpital » décide d'en déléguer la gestion à « l'association Hôpital Foch » dont elle est fondatrice avec le département des Hauts-de-Seine et la ville de Suresnes. Les deux institutions juridiquement et comptablement autonomes, disposent d'administrateurs en partie communs,

mais leurs bureaux sont totalement indépendants.

La collaboration entre les deux institutions est organisée par une convention générale et une convention de prêt à usage ou commodat, qui régissent les conditions dans lesquelles la Fondation, propriétaire de l'Hôpital, le met gratuitement à disposition de l'association. En outre un protocole cosigné par les présidents définit les modalités de sélection des projets financés par la Fondation.

MOT DU TRÉSORIER

Nous pouvons affirmer que l'année 2023 a été synonyme de record pour la Fondation Foch. Avec un solde net de 4,5 M€ avant le versement de l'aide financière à l'Hôpital Foch, nous avons enregistré une année exceptionnelle sur le plan financier.

En effet, les différentes campagnes sur les legs, donations et assurances-vie ont généré 3,7M€. Cette performance reste exceptionnelle pour les dons de cette nature. En dépit d'un contexte économique inflationniste en France et en Europe, le volume des dons manuels reste stable avec 1 M€.

Enfin, le soutien de nos mécènes et partenaires, nous permet encore cette année d'afficher 0,7 M€ dans le domaine.

Par ailleurs, en puisant sur ses fonds propres, la Fondation a acquis une maison pour une valeur de 1,2 M€, jouxtant l'Hôpital et qui va permettre de créer des chambres de repos pour les médecins de garde.

Cette augmentation de plus de 49% de nos produits d'exploitation nous a permis de contribuer au soutien financier de l'Hôpital pour 6 M€ en assurant les ressources nécessaires pour la fin des travaux de rénovation du service psychiatrie pour un total de 1.5 M€ ou bien pour la création d'un bloc opératoire ambulatoire pour 2,9 M€.

Pour un portrait financier complet, il convient d'ajouter une analyse complète de nos produits de placement afin de les optimiser. Les résultats en apparaîtront au cours de l'exercice 2024.

Les ressources financières majoritairement issues de la générosité du public sont garantes de notre indépendance et confortent les capacités d'investissements innovants de l'Hôpital.

Cette stabilité financière va nous permettre d'être partenaire de l'Hôpital dans le grand projet d'extension qui devrait se concrétiser en 2024.

En conclusion, l'année 2023 a été une année remarquable pour la Fondation Foch grâce à vous et nous permet d'offrir les meilleurs soins aux patients dans le meilleur environnement possible.



Henri Balsan

Trésorier de la
Fondation Foch

COMPTES ANNUELS 2023

BILAN SIMPLIFIÉ	2023	2022
ACTIF		
Immobilisations incorporelles	1 656 €	1 656 €
Immobilisations corporelles	10 332 531 €	9 255 802 €
Biens reçus par legs /dons destinés à être cédés	1 395 000 €	1 986 188 €
Total Actif immobilisé	11 729 187 €	11 243 646 €
Immobilisations financières	48 061 €	48 061 €
TOTAL I ACTIF IMMOBILISÉ	11 777 248 €	11 291 707 €
CRÉANCES		
Créances reçues par legs ou donations	9 772 €	877 444 €
Valeurs mobilières de placement	11 760 774 €	12 801 144 €
Disponibilités	4 351 573 €	4 978 988 €
Charges constatées d'avance	5 354 €	22 782 €
TOTAL II ACTIF CIRCULANT	16 127 473 €	18 680 358 €
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	27 904 721 €	29 972 065 €

LE BILAN

L'actif immobilisé correspond au patrimoine immobilier de la Fondation, ou plus précisément à l'ensemble de son patrimoine mis à disposition de l'Hôpital sous forme de « commodat » ou prêt d'usage à titre gratuit.

La Fondation a acquis en 2023 une maison d'habitation voisine de l'enceinte de l'Hôpital pour un montant total de 1,3 M€ -frais inclus- et entièrement autofinancée par ses avoirs de valeurs mobilières de placement, d'où les variations à noter de l'actif circulant et de l'actif immobilisé.

Au niveau du passif, les engagements reçus hors bilan concernent principalement les legs et autres libéralités en-cours. Les fonds dédiés correspondent à des ressources non encore utilisées et qui le seront conformément aux projets validés en CA de la Fondation.

Les « autres dettes » augmentent car constituées en partie d'un montant de 0.4 M€ lié au legs générant des loyers immobiliers depuis 2004, auxquels s'ajoutent des intérêts au taux d'intérêt légal.

BILAN SIMPLIFIÉ	2023	2022
PASSIF		
Fonds propres	5 110 815 €	5 110 815 €
Ecart de réévaluation	469 788 €	469 788 €
Réserves	15 299 219 €	15 299 219 €
Report à nouveau	3 485 594 €	3 431 214 €
Résultat de l'exercice	-1 207 754 €	54 382 €
TOTAL I SITUATION NETTE	23 157 662 €	24 365 418 €
Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 191 661 €	2 401 084 €
Fonds dédiés	706 077 €	287 588 €
Provisions	211 179 €	458 679 €
TOTAL II FONDS ET PROVISIONS	2 108 917 €	3 147 351 €
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit	1 352 397 €	1 472 610 €
Emprunts et dettes financières diverses	403 635 €	394 215 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	84 973 €	114 516 €
Dettes fiscales et sociales	115 164 €	82 601 €
Autres dettes	681 973 €	395 354 €
TOTAL III EMPRUNTS ET DETTES	2 638 142 €	2 459 296 €
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	27 904 721 €	29 972 065 €

COMPTES ANNUELS 2023

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ	2023	2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	1 001 238 €	1 023 326 €
Mécénats	665 966 €	789 824 €
Legs, donations & assurances vie	3 732 312 €	1 801 084 €
SOUS/TOTAL RESSOURCES	5 399 516 €	3 614 233 €
Loyers immobiliers	862 790 €	844 413 €
Utilisation des fonds dédiés	174 831 €	25 389 €
Reprises / amort, depr, prov & transferts de ch.	52 566 €	25 399 €
TOTAL I	6 489 703 €	4 509 434 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats et charges externes	553 906 €	568 374 €
Salaires et charges sociales	591 143 €	569 687 €
Dotations aux provisions	210 678 €	183 190 €
Reports en fonds dédiés	593 319 €	257 118 €
Autres charges	58 587 €	33 098 €
TOTAL II	2 007 633 €	1 611 467 €
SOLDE D'EXPLOITATION (I-II)	4 482 070 €	2 897 967 €

LE COMPTE DE RÉSULTAT

Notre modèle est constitué d'un triptyque de ressources d'un total de 6,6 M€ en 2023 : les dons de l'exercice liés à la générosité du public pour 5,4 M€, la perception de loyers immobiliers issus d'un legs datant de 1985 - couvrant une période de 50 ans- et les ressources financières pour un total de 1,2 M€.

Les ressources liées à la recherche de fonds de la Fondation ont augmenté de 1,8 M€ (+49%) en 2023 par rapport à 2022 grâce aux contributions des dons et mécénat mais surtout en raison d'une année exceptionnelle en termes de legs (+ 1,9 M€).

Les loyers immobiliers permettent de couvrir de l'ordre de 70% du montant de nos frais généraux (hors dotations aux amortissements).

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ	2023	2022
Aides financières à l'Hôpital Foch	5 972 111 €	3 059 047 €
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	7 979 744 €	4 670 514 €
SOLDE D'EXPLOITATION III	-1 490 041 €	-161 080 €
Produits financiers	371 138 €	312 845 €
Charges financières		
Intérêts et charges assimilées	8 400 €	49 288 €
Dotations aux provisions	80 451 €	48 095 €
RÉSULTAT FINANCIER IV	299 087 €	314 038 €
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL V	0 €	0 €
TOTAL PRODUITS	6 860 841 €	4 822 279 €
TOTAL CHARGES	8 068 595 €	4 767 897 €
RESULTAT EXERCICE	-1 207 754 €	54 382 €

Les emplois continuent à diminuer pour le poste « achats et de charges externes » (-2% par rapport 2022 et -11% depuis 2021) en raison de la renégociation de contrats de prestataires, voire de la diminution de la sous-traitance lors de la collecte de fonds et de l'organisation d'évènements.

Les salaires et charges sociales ont légèrement progressé avec l'arrivée

d'une nouvelle salariée, portant l'effectif de la Fondation à 7 salariés, à savoir 3 cadres et 4 employés.

Le poste « report en fonds dédiés » s'élève à 0.6 M€ en 2023 car ce montant correspond en grande partie au mécénat en-cours d'un appareil IRM de pointe. Il conviendra d'y ajouter le financement des travaux d'installation -de 0.5M€- pour assurer la bonne réalisation de ce projet.

Enfin, **l'aide financière apportée à l'Hôpital** a presque doublé entre 2022 et 2023, passant de 3 à 6 M€.

La Fondation a financé les projets référencés p. 10 et **une trésorerie excédentaire liée à un legs a permis de soutenir plus largement l'Hôpital, entraînant une perte sur l'exercice de 1,2 M€.**

COMPTES ANNUELS 2023

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES 2023	2023	2022
EMPLOIS PAR DESTINATION		
Versements à l'Association Hôpital Foch	5 972 111 €	3 059 047 €
Actions réalisées par la Fondation	46 298 €	16 519 €
Frais d'appel à la générosité du public	867 630 €	859 859 €
Frais de fonctionnement	246 126 €	193 480 €
TOTAL DES EMPLOIS	7 132 165 €	4 128 905 €
Dotations aux amortissements et dépréciations	80 451 €	48 095 €
Reports en fonds dédiés de l'exercice	593 319 €	257 118 €
ÉXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0 €	362 756 €
TOTAL	7 805 935 €	4 796 874 €

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES ET COMPTE DE RÉSULTAT ANNUEL PAR ORIGINE ET PAR DESTINATION

Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés) :

cette rubrique est un compteur des ressources liées à la générosité du public reportées d'une année sur l'autre.

Au 01/01/2023, le report était de 2,6 M€ duquel est déduit le déficit de l'année 2023 et également l'investissement immobilier financé en faveur de l'Hôpital, net d'amortissement.

Au 31/12/2023, le solde du report des ressources ressort à 0,4 M€.

Le compte de résultat par origine et par destination permet de constater que 98% des produits sont liés à la générosité du public.

En 2023, les emplois-hors reports en fonds dédiés- ont été consacrés à 83% à soutenir l'Hôpital, 12% destinés aux frais de recherche de fonds et 5% aux frais de fonctionnement.

Les comptes 2023 et le rapport du Commissaire aux Comptes, dans leur version intégrale, sont disponibles sur : www.fondation-foch.com/

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES 2023	2023	2022
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
Dons, legs et mécénat		
Dons manuels	1 001 238 €	1 023 326 €
Mécénats	665 966 €	789 824 €
Legs, donations & assurances vie	3 732 312 €	1 801 084 €
Autres produits liés à la générosité du public	1 233 023 €	1 157 251 €
TOTAL DES RESSOURCES	6 632 539 €	4 771 485 €
Utilisation des fonds dédiés antérieurs	174 831 €	25 389 €
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-998 565 €	0 €
TOTAL DES RESSOURCES	7 805 935 €	4 796 874 €
Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice	2 672 653 €	2 309 897 €
Excedent ou insuffisance de la générosité du public	-998 565 €	362 756 €
Investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public	-1 254 941 €	
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice	419 147 €	2 672 653 €

COMPTE DE RESULTAT ANNUEL PAR ORIGINE ET PAR DESTINATION (CROD)

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET PAR DESTINATION	2023		2022	
	TOTAL	dont lié à la générosité du public	TOTAL	dont lié à la générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
Dons, legs et mécénat				
Dons manuels	1 001 238 €	1 001 238 €	1 023 326 €	1 023 326 €
Mécénats	665 966 €	665 966 €	789 824 €	789 824 €
Legs, donations & assurances vie	3 732 312 €	3 732 312 €	1 801 084 €	1 801 084 €
Autres produits liés à la générosité du public	1 233 023 €	1 233 023 €	1 157 251 €	1 157 251 €
TOTAL PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	6 632 539 €	6 632 539 €	4 771 485 €	4 771 485 €
Autres produits non liés à la générosité du public	53 471 €		25 406 €	
Reprises sur provisions et dépréciations	47 877 €			
Utilisation des fonds dédiés antérieurs	174 831 €	174 831 €	25 389 €	25 389 €
TOTAL PRODUITS	6 908 718 €	6 807 370 €	4 822 280 €	4 796 874 €
CHARGES PAR DESTINATION				
Aides financières à l'Association Hôpital Foch	5 972 111 €	5 972 111 €	3 059 047 €	3 059 047 €
Actions réalisées par la Fondation	46 298 €	46 298 €	16 519 €	16 519 €
Frais de recherche de fonds	867 630 €	867 630 €	903 672 €	859 859 €
Frais de fonctionnement	556 665 €	246 126 €	483 447 €	193 480 €
Dotations aux provisions et dépréciations	80 451 €	80 451 €	48 095 €	48 095 €
Reports en fonds dédiés de l'exercice	593 319 €	593 319 €	257 118 €	257 118 €
TOTAL CHARGES	8 116 474 €	7 805 935 €	4 767 898 €	4 434 118 €
PERTE/EXCEDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-1 207 756 €	-998 565 €	54 382 €	362 756 €

NOTES RELATIVES AUX RÉSERVES FIGURANT AU BILAN DE LA FONDATION

Rappel des dispositions statutaires

Les buts de la Fondation :

- La "Fondation Médicale Franco-Américaine du Mont Valérien" a pour but de d'assurer d'une façon désintéressée le fonctionnement et la gestion directe ou indirecte de l'Hôpital Foch, l'école d'infirmières et de sage-femmes annexée, et contribuer au développement et à la pérennité de l'Hôpital Foch.

- Elle peut en outre : soutenir les activités de recherche de l'Hôpital, favoriser toutes formes de partenariat avec des fondations de même inspiration et promouvoir les échanges inter-hospitaliers, participer à la formation des futurs médecins et personnels soignants, assurer toute activité à caractère hospitalier, social, médico-social ou sanitaire, en amont ou en aval de l'hospitalisation et assurer l'accès aux soins de personnes en difficulté.

Les moyens d'actions de la Fondation sont notamment :

- La mise à disposition, en tant que de besoin, des installations hospitalières ;

- La contribution, au vu des programmes qui lui sont présentés et en coordination avec ses partenaires, aux investissements de l'Hôpital Foch en matière immobilière, d'équipement médico-chirurgical, aux programmes de recherche de l'Hôpital ;

- L'appel à la générosité publique au bénéfice des projets de l'hôpital pour l'aider à soutenir ses charges d'investissement, en vue d'assurer son avenir ;

- La collecte de fonds à destination des autres activités qu'elle soutient (attribution de bourses de soins et de formation, création ou acquisition d'établissements ou de services médicaux et médico-sociaux, vente de tous biens et services en lien avec l'objet de la Fondation) et plus généralement, tous moyens qui soient conformes à la loi et aux règlements.

1. Réserves liées à la garantie des risques de gestion :

- La mise à disposition des installations hospitalières dont la Fondation est propriétaire est régie par un commodat et une convention générale conclus avec l'association gestionnaire de l'Hôpital par délégation, qui prévoit que c'est cette dernière qui est chargée de contracter les assurances qui couvrent les risques de toute nature à raison des constructions et du fonctionnement de l'établissement.

- Les risques d'exploitation de l'Hôpital quant à eux, incombent exclusivement au gestionnaire. Son statut ne permet pas à la Fondation d'intervenir pour prendre en charge un éventuel déficit de gestion. Les textes évoqués ci-dessus prévoient que l'exploitant doit exécuter son budget en équilibre.

- Dans l'hypothèse où le Conseil d'administration Fondation déciderait de reprendre en direct la gestion de l'Hôpital, cette dernière pourrait être tenue de reprendre à sa charge tout ou partie des dettes et engagements susceptibles d'avoir été contractés par l'association délégataire, sachant que les recettes récurrentes de l'hôpital pourraient ne pas les couvrir en totalité.

- Restent les risques de gestion de la Fondation elle-même. Son budget est couvert en très grande partie par le revenu qu'elle tire d'un bail à construction consenti sur un terrain dont elle est propriétaire à l'issue d'un legs. En cas de non-renouvellement de ce bail, le terrain pourrait être reloué ou vendu, ce qui permettrait de financer plusieurs années de fonctionnement.

- Pour le besoin d'acquisition d'une maison en vue de permettre une extension de l'Hôpital, la Fondation a contracté un emprunt de 1,8 M€ en 2019 amortissable sur 15 ans. Le remboursement de cet emprunt s'imputera pour une partie sur les produits financiers et pour une autre sur les ressources propres évoquées plus haut.

- Il est à noter enfin que la Fondation s'est engagée à garantir un emprunt contracté par l'Hôpital en 2018 pour un montant de 3 M€ sur 20 ans. En cas de défaillance de l'emprunteur, la Fondation pourrait donc être tenue au remboursement des annuités restantes.



2. Réserve liée aux risques relatifs à la collecte :

- Dans le cadre du plan stratégique de l'Hôpital communiqué à la tutelle, la Fondation s'est engagée à apporter à l'Hôpital, à travers le financement des projets qu'elle décide de prendre en charge, 2 M€ par an. Si ce montant est inférieur à la moyenne des 4 dernières années, il est supérieur à celui de certaines années antérieures. En cas de réduction sensible du résultat de l'appel à dons, il conviendrait de faire appel aux réserves pour tenir cet engagement.

- Il est à noter que la base de données de la Fondation (environ 12 300 donateurs actifs dont 5 272 donateurs sur 2022) enregistre chaque année de nouveaux donateurs, grâce aux efforts de communication de la Fondation et de l'Hôpital, en revanche, les legs et le mécénat d'entreprise sont par nature aléatoires.

3. La mission patrimoniale de la Fondation :

La caractéristique physique de l'Hôpital est d'être inséré dans un foncier étroit. Le développement de ses activités et l'amélioration de ses fonctionnalités peut conduire à devoir procéder à des acquisitions foncières (terrains et maisons avoisinantes) comme elle l'a déjà fait dans le passé pour la construction de la maternité. Depuis, 2 acquisitions ont été effectuées en 2015 et 2018, dont l'une à la suite d'une préemption de la ville au bénéfice de l'hôpital pour un montant total d'environ 4,5 M€.

Une acquisition supplémentaire a eu lieu en avril 2023 pour un montant total de 1,2 M€. Dans l'ilot urbain occupé dans la plus large partie par l'Hôpital, d'autres acquisitions peuvent être envisagées à relativement court terme en fonction des opportunités. 8 à 10 propriétés peuvent être concernées dont le montant au prix actuel du marché se chiffre en dizaine de millions d'euros.

4. Le montant et la composition des réserves actuelles

Les « fonds associatifs » figurant au bilan s'élèvent à fin 2023 à 23 M€, dont 5 M€ représentent la valeur des constructions (bâtiments de l'Hôpital dont est propriétaire la Fondation) et bâtiment de la rue de Silly. Les réserves statutaires et réglementées s'élèvent à 1,8 M€.

Les autres réserves s'élèvent à 13,4 M€ qui représentent le montant des avoirs réellement disponibles en fin d'exercice. Ils comprennent notamment 12,5 M€ de placements dont la valeur varie avec celle des titres détenus.

Les reports à nouveau s'élèvent à 3,4 M€, dont 2 M€ sont issus de la générosité du public (du fait de l'application de la nouvelle réglementation comptable depuis le 1er janvier 2020).

Conclusion

En fonction de l'analyse des risques développée cidessus, soit au minimum 10,8 M€ d'engagements directs (garantie d'emprunt 3 M€ ; emprunt 1,8 M€ ; trois ans d'engagement d'apport à l'hôpital soit 6 M€), il est proposé de maintenir, voire de majorer, selon les possibilités, le niveau des réserves au niveau atteint aujourd'hui, à savoir 12,8 M€. Ce montant pourra évoluer en fonction d'une part de l'évolution des ressources et, d'autre part des besoins d'investissement, y compris fonciers de l'Hôpital.

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(Réunion du Conseil d'administration de la Fondation relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

Aux Membres
**FONDATION MEDICALE FRANCO-AMERICAINE DU MONT VALERIEN -
 Fondation Maréchal Foch**
 40, rue Worth
 92150 Suresnes

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DES MEMBRES

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation des Membres, en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 20 juin 2024

Le commissaire aux comptes
 PricewaterhouseCoopers Audit

FLORENCE PESTIE Signature numérique de FLORENCE PESTIE
 Date : 2024.06.20 15:45:14 +02'00'

Florence Pestie

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
 Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier.

